

## Égalité

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » (Article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme (1789) Texte constitutionnel de la République Française).

Nous avons tous découvert mardi 28 avril les modalités du plan de déconfinement présentées par le Premier Ministre. À cette occasion, il a indiqué aux députés à 15h54 : « je crois qu'il est légitime de demander de ne pas organiser de cérémonie avant cette barrière du 2 juin. Les cérémonies funéraires restent évidemment autorisées comme aujourd'hui... »

Pardonnez-moi de m'interroger sur cette « légitimité » invoquée sans être rationnellement établie dans le discours ministériel, même si je m'y conformerai. En effet, il me semble qu'il y a une grave atteinte à l'égalité des droits à autoriser le rassemblement de 286 personnes dans une seule rame de métro (soit 1 place sur 2 pour les rames courantes à Paris de type MP73 homologuées pour 572 pers. max.) tout en interdisant que 100 personnes se réunissent dans notre église (homologuée pour 300 pers., soit 1 place sur 3 et une hauteur de plafond incomparable à celle du métro) le dimanche pour y célébrer la messe.

Il me semble qu'il y a une grave atteinte à l'égalité des droits à autoriser la réouverture des commerces et à interdire les célébrations religieuses. « Le jeudi de l'Ascension restera bien évidemment férié » a poursuivi le chef du gouvernement. Ainsi, le jeudi de l'Ascension vous pourrez aller faire du shopping (zone touristique oblige) dans l'enseigne du Bld Haussmann de votre choix, mais il sera – a priori – interdit de nous retrouver le matin pour célébrer ensemble ce « jour bien évidemment férié ». Férié pour quelle raison déjà ?

Je m'interroge sur la rupture d'égalité des droits manifestée ici et sur l'utilité commune qui doit la fonder. Certainement ne suis-je pas le seul à interroger la légitimité de ces mesures que pourtant, je le redis, -par attachement aux normes fondamentales de notre société- je respecterai bien sûr.

A l'issue du confinement, la voix du peuple de Dieu devra porter l'espérance à notre cité, cela passera peut-être aussi par un rappel paisible de la devise fondatrice de notre société : liberté, égalité, fraternité...

Père Sébastien WAEFFLER

## La Quête en ligne

Saviez-vous qu'il est possible de donner à la quête à Sainte-Elisabeth-de-Hongrie par internet ou smartphone ? <https://quete.paris.catholique.fr>

ou sur l'appli « La Quête » de votre smartphone. En sélectionnant Sainte-Elisabeth-de-Hongrie ! Merci par avance.

Vous pouvez aussi déposer une offrande dans le tronc des cierges.

Pour information, le confinement constitue déjà à ce jour un déficit de 2500€ pour les quêtes et 1600€ pour les cierges par rapport à l'an dernier.

- Ouverture de l'église du lundi au dimanche de 9h à 17h environ.
- Confession sur rendez-vous uniquement (laisser un message sur le répondeur de la paroisse)

## == HORAIRES DES MESSES

### Messes en semaine

La messe est célébrée à vos intentions en privé, par le curé durant le confinement.

### Messes dominicales

La messe est célébrée en privé par le curé durant le confinement.

## == DANS LE DIOCÈSE

### PARTICIPER À LA MESSE :

En la suivant à la télévision :

Sur KTO (11h et 18h30)

accessible depuis les box :

Sur France 2 le dimanche à 11h.

Sur internet :

<https://tv.catholique.fr>

(Rediffusion toute la journée)

- En semaine en direct à 7h15 (messe du pape) et à 18h15 (depuis Saint-Germain-L'auxerrois)
- Le dimanche à 11h et 18h30

Sur Radio Notre-Dame

(100.7FM) :

- En semaine : 6h57 et 18h15
- Le dimanche à 18h15

CHAPELET (mêmes medias)

- En direct depuis Lourdes à 15h30.

AUTRES PROPOSITIONS :

Découvrez-les sur le site

internet du diocèse de Paris :

[paris.catholique.fr](http://paris.catholique.fr)